

ANTI-DEPRESSEUR ET CANNABIS À LA PLACE DU XANAX

Par Profil supprimé Postée le 13/08/2018 16:52

Bonjours ça fait maintenant 1an que je suis sous traitement anti-depresseur (20mg d'escitaloprame (seroplex) et 15mg de MIRTAZAPINE (norset)/j) plus la prise d'anxiolytique (alprazolam (xanax)) en fonction du besoin qui je fais des crises d'angoisses. Mais aujourd'hui malgré un état qui sait quand même un peu amélioré j'augmente le nombre de crises d'angoisses et le xanax ne me sert en rien même quand j'augmente les doses prescrite. Malgré le fait que j'avais arrêté ma prise de cannabis régulière il y a 1an, j'ai dû la reprendre parce que je me suis rendu compte que c'était le seul truc qui pouvait me calmer quand je vais trop mal et depuis ce systématique de fumé quand je suis pas bien. M'a psychiatre est complètement fermé au sujet et dit que ça sert à rien et c'est mauvais pour la santé et que je dois me contenté du xanax si je vais pas bien, je ne peux donc pas du tout en parlé avec elle. Pourrai-je avoir des conseil de conduite vis à vis de la prise de cannabis avec mon traitement svp. Merci d'avance

Mise en ligne le 16/08/2018

Bonjour,

Nous ne sommes pas un service médical et ne pouvons vous renseigner à propos des interactions entre cannabis et traitement antidépresseur et anxiolytique.

Dans votre message, ce qui nous interpelle est le réflexe de la prise d'un psychotrope que vous semblez développer pour gérer l'angoisse. En effet, l'anxiolytique ne faisant plus effet, vous cherchez à augmenter les doses ou à consommer du cannabis. Peut-être qu'il serait plus efficace à long terme de chercher à comprendre d'où viennent ces angoisses et comment les dompter plutôt que de chercher à les « faire taire ».

Quoi qu'il en soit, vous pourriez prendre un rendez-vous avec un psychologue dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Parler de cette consommation est sans aucun doute le meilleur moyen de la maîtriser et de la réduire. Si votre psychiatre n'est pas ouverte pour cet échange, il vous faut trouver un autre interlocuteur. Vous trouverez ci-dessous des adresses dans votre ville. Les consultations y sont confidentielles et gratuites.

Si vous avez d'autres questions, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit tous les jours de 8 h à 2 h).

Cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE CSAPA DE PAU

5 Avenue du 143ème RIT
Centre d'Affaire Les Messagers
64000 PAU

Tél : 05 59 82 90 13

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : Le lundi 8h30/18h45, mardi 8h30/17h30 mercredi 8h30/20h00, jeudi de 8h30/17h45, vendredi de 8h30/16h15

Accueil du public : Aux horaires du secrétariat.

COVID -19 : informations de novembre 2022 : Accueil dans le respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

25 bis rue Louis Barthou
64000 PAU

Tél : 05 59 27 42 43

Site web : www.ceid-addiction.com

Accueil du public : Lundi 12h45/17h30, Mardi 12h45h/19h et de Mercredi à Vendredi : 9h/12h et 12h45/18h. Possibilité de consultation à distance. Et sur rendez-vous des consultations délocalisées dans le département

Substitution : lundi 12h45/17h, mardi 12h45/19h et du mercredi au vendredi 12h45/17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Jeunes jusqu'à 25 ans sur rendez-vous au 05 59 27 94 94. Consultation Parents/entourage sur rendez-vous au 05 59 27 77 11

COVID -19 : information d'août 2022 : Accueil avec respect des gestes barrières

[Voir la fiche détaillée](#)